

Décret

Générale

modern

# Décret n° 99-0049/PR/DEF portant modification du décret n° 84-041/PR/DEF du 30 avril 1984 fixant les droits à pension des militaires et de leurs ayants cause

n° 99-0049/PR/DEF

Ministère  
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Date de publication  
26 avril 1999

Numéro JO  
n° 8 du 02/05/1999

Date du numéro  
2 mai 1999

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°97-0191 du 28 décembre 1997 portant remaniement du gouvernement et fixant ses attributions

**VU** Le décret n°82-029/PR/DEF du 29 avril 1982 portant statut des militaires

**VU** Le décret n°84-041/PR/DEF du 30 août 1984 fixant les droits à pension des militaires et de leurs ayants cause.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Les dispositions de l'article 12 du décret n°84-041/PR/DEF du 30 avril 1984 sont annulées.

### Article 2

Le présent décret prendra effet à compter du 26 avril 1999, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le Président de la République  
chef du Gouvernement

**HASSAN GOULED APTIDON**